

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 4 Décembre 2017 à 18 heures

Le 4 décembre deux mil dix-sept à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 30/11/17

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Présents : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, MARCHOIS Fabrice, , PERRET Didier, QUATREMERE Gilles, RICHARD Evelyne, VICENTE Georges.

Absent(e)s : MARTIN Aline, RUBINI Morgane, STABLO Marielle, TONKENS Gerben,

Pouvoir(s) : MARTIN Aline, à HILAIRE Valérie, RUBINI Morgane à BEAL Gérard, TONKENS Gerben à AUDINOS Maryvonne

Secrétaire de Séance : AUDINOS Maryvonne

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Fabrice Marchois, absent lors de la séance)

Recensement de la population – agents recenseurs :

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer la rémunération des 3 agents recenseurs pour le recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier au 17 février. Il est décidé à l'unanimité de verser une rémunération forfaitaire à chaque agent.

Demande de subvention au titre de la DETR :

Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui rappelle l'obligation de mise en accessibilité du Temple et mise aux normes WC dans le bâtiment Jean Moulin. Le conseil à l'unanimité valide le dépôt du dossier auprès de la Préfecture.

Décisions modificatives n°2 et n°3 :

Monsieur le Maire expose l'objet des décisions modificatives quant à l'augmentation de crédits sur certains comptes. Les virements de crédits sont approuvés à l'unanimité.

Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2018:

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de l'autoriser, pour la continuité de l'exécution budgétaire, à engager, mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en investissement de l'année précédente. L'assemblée valide la proposition à l'unanimité.

Attribution des travaux du mur de soutènement : M. le Maire informe qu'en l'absence de propositions suffisantes, l'attribution est reportée à une séance ultérieure.

Achat de jeux : M. le maire cède la parole à Mme Valérie HILAIRE qui informe du souhait exprimé par les membres du conseil municipal des enfants d'équiper le Parc Changeat de jeux adaptés aux pré-adolescents et soumet plusieurs propositions. L'achat du « COSMOS 1 » et de la « TYROLIENNE » est validé à l'unanimité.

Implantation de feux – passage piétons : M. le Maire rappelle qu'en 2013, le conseil avait délibéré en faveur de l'implantation de feux tricolores. Compte-tenu des risques évidents pour la traversée et pour l'accès des élèves aux écoles, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le nouveau projet.

Arrivée de Mme Evelyne RICHARD

Augmentation du taux de cotisation MNT garantie maintien de salaire :

Monsieur le Maire rappelle le contrat de prévoyance collective garantie maintien de salaire qui lie le Centre de Gestion de l'Ardèche à la Mutuelle Nationale Territoriale et précise que la MNT peut faire varier ses tarifs en cas d'aggravation de la sinistralité. L'assemblée valide à l'unanimité le taux proposé de 1.43% à compter de janvier 2018.

Syndicat des Eaux Ouvèze-Payre – adhésion de communes et statuts :

M. le Maire rappelle qu'en vertu des textes, la commune doit s'exprimer quant aux demandes d'adhésions des communes de St-Martin de Lavezon et de St-Pierre La Roche au syndicat. Après délibération et vote par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Luc CHAMP, Gilles QUATREMER, Didier PERRET), ces adhésions sont validées.

Frais de déplacement au Congrès des Maires :

M. le Maire invite le conseil à se prononcer sur le remboursement des frais occasionnés lors du congrès des Maires. Il est décidé à l'unanimité que les frais seront remboursés au vu des justificatifs produits.

Vœux de soutien aux bailleurs sociaux :

M. le Maire propose aux membres du conseil d'apporter leur soutien à l'action menée par Ardèche Habitat auprès des parlementaires ardéchois quant au projet de loi de finances 2018 et plus précisément le plan logement du Gouvernement. La proposition est adoptée par 4 voix POUR et 10 ABSTENTIONS (Maryvonne AUDINOS, Luc CHAMP, Valérie HILAIRE, Claude MALEGUE, Fabrice MARCHOIS, Aline MARTIN, Didier PERRET, Gilles QUATREMER, Evelyne RICHARD, Gerben TONKENS)

Divers :

- PIJ : Annulation réunion du 5/12
- Jour de chasse : un habitant de la commune souhaiterait que le jour non-chassé soit fixé au dimanche. Le conseil municipal n'ayant pas compétence en la matière, le courrier sera envoyé à la Fédération de chasse ainsi qu'au président de l'ACCA de Flaviac.
- Défense Extérieure Contre l'Incendie : Suite à l'arrêt des contrôles des points d'eau incendie par les pompiers, M. le Maire demande si la CAPCA ne pourrait pas créer et mutualiser ce nouveau service.
- Demandes de subventions collège du Pouzin : les demandes spécifiques d'aides seront étudiées par le CCAS.
- Travaux Le Gaucher : l'achèvement du chantier de réfection de la toiture est prévu pour la fin du mois.
- Opération de stérilisation des chats errants : une action va être mise en place en partenariat avec l'association 30 millions d'Amis.
- Installation de 4 défibrillateurs : un à l'extérieur de la Mairie, un à la salle des fêtes du Gaucher, un à la maison des associations, un au stade
- Buses et blocs béton au stade : Mme Valérie Hilaire demande à ce que les buses et blocs bétons soient enlevés car ils sont très disgracieux.
- Dates à retenir :
 - Soirée avec le personnel : jeudi 21 décembre à 19h00 – salle du conseil municipal
 - Accueil des nouveaux arrivants : samedi 16(*) décembre à 11h00 – salle du conseil municipal
 - Vœux du Maire : 5 janvier 2018 à 18h30 – salle des fêtes du Gaucher

La séance est levée à 20h00

Gérard Béal,
Maire de Flaviac

Audinos Maryvonne
Secrétaire



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Maryvonne Audinos', is written next to the name of the secretary.

***Date incompatible avec la distribution du BREF - reportée au 23/12 à 11h00.**